

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Bordeaux rue Schinazi - Aménagement d'un bâtiment d'archives pour la Communauté Urbaine de Bordeaux - Travaux d'aménagement et équipements techniques -
 Marché n°07 258U - Avenant N°1 - Autorisation.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/0483, le Conseil de communauté a validé le lancement du projet de restructuration d'un hangar existant situé rue Schinazi à Bordeaux pour le transformer en bâtiment d'archives pour la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En date du 18 décembre 2007, le groupement FAUCHE AUTOMATION Aquitaine / HERVE THERMIQUE s'est vu notifier le lot 2 du marché 07 258U ayant pour objet : « l'aménagement d'un bâtiment d'archives rue SCHINAZI à Bordeaux – lot 2 travaux d'aménagement et d'équipements techniques », et ce pour un montant initial de 466 455,90 € HT. La charge financière de ce projet est imputée sur le budget chapitre 23, article 2313, fonction O200, CRB AA20.

Depuis 2006, année d'établissement du programme, de nouvelles directives ont modifié les attentes en terme de consommations énergétiques des bâtiments. Ainsi le Grenelle de l'environnement préconise pour 2012 une consommation annuelle par m² de bâti arrêtée à 80 kwh. Afin d'anticiper cette future législation, la Communauté Urbaine de Bordeaux a inscrit dès 2008, dans son Plan Patrimoine Durable, une amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments.

Afin de respecter nos engagements, il est apparu souhaitable de remplacer la ventilation mécanique simple flux prévue initialement dans les bureaux et les locaux de service par de la ventilation double flux. Se faisant, une baisse de 10 à 15% des consommations énergétiques du bâtiment est attendue. Le temps de retour sur investissement s'établit à 12 ans.

L'intégration de ce nouvel élément entraîne un surcoût des travaux d'un montant de 24 319,68 € HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 5,21%.

Cette nouvelle commande entraîne de fait une prolongation du délai d'exécution alloué au titulaire. Ceci afin de lui permettre d'une part, de reprendre les études d'exécution pour la

mise en œuvre de cet équipement et d'autre part, d'intégrer les délais nécessaires à la livraison de ce nouveau matériel.

Le délai d'exécution de ce lot serait ainsi ramené au 23 octobre 2008.

La Commission d'Appels d'Offres, saisie dans le cadre de l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995 a émis, lors de sa réunion du 12 novembre 2008 un avis favorable au projet d'avenant présenté.

Les éléments constitutifs de cet avenant sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des achats et marchés, au 13ème étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine, en application des articles L2121.12 et L2121.13 du CGCT ;

Au vu des éléments détaillés ci-dessus, et du projet d'avenant présenté en pièce jointe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner l'augmentation du coût des travaux, soit une revalorisation de 5.21 % du montant du marché n°07 258 U au bénéfice du groupe ment FAUCHE AUTOMATION Aquitaine / HERVE THERMIQUE
- entériner la prolongation de délai accordée au titulaire du marché précité, pour une date de fin de travaux arrêtée au 23 octobre 2008 et ce, afin de réaliser les modifications techniques demandées par le maître d'ouvrage.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2008

M. MICHELE ISTE